



Escroquerie mondial assistance

Par **jblitot_old**, le **08/11/2007** à **18:41**

Bonjour,

J'ai réservé le 10 juillet dernier via Last Minute.com 2 billets d'avion (800 euros) pour le mois d'Avril 2008 en prenant une assurance annulation d'un montant de 60 euros. Apprenant en Août que ma femme est enceinte et que la date prévue coïncide avec les dates du voyage je me renseigne auprès de Last Minute des démarches à suivre. Je demande d'abord une modification de dates des billets pour partir plus tôt, ces derniers me répondent que c'est impossible, il me reste deux possibilités : revendre les billets et demander un changement de nom ou les annuler. Je prends contact avec mon assurance (1,34 euro l'appel plus 0,34 la minute) une première interlocutrice me dit que la grossesse n'est pas recevable comme motif d'annulation sauf si celle-ci se passe mal ou qu'un accident grave survient avant la date du vol...Merci de la franchise! Excédé par ces réponses je mets des annonces sur internet pour revendre les billets. Le lendemain, je rappelle mon assurance et tombe sur une autre interlocutrice qui m'affirme à plusieurs reprises que sa collègue s'est trompée et que la grossesse fait partie des clauses reconnues pour annulation. Elle me demande même d'aller chez le medecin pour faire une attestation de la date d'accouchement prouvant que ma femme ne pourra prendre l'avion à la période souhaitée, ce que nous faisons (21 euros de consultation). Je rappelle le lendemain pour prendre connaissance des modalités relatives à l'annulation en précisant bien à ma nouvelle correspondante que je ne lancerai la procédure qu'avec la certitude d'être remboursé car d'autres moyens s'offrent à moi pour revendre ou même donner ces billets. Elle m'affirme à nouveau que la grossesse est une cause valable et que nous serons remboursé. Je lance donc avec elle une procédure d'annulation. Je recois de leur part un mail me demandant une bonne douzaine de pièces à fournir au dossier avec avis médical, billets d'avion originaux...etc...Pour lesquels il m'a fallut près d'une semaine pour tout réunir...J'envoie le tout avec accusé de réception (5 euros avec le timbrage...). Une semaine plus tard, je recois un courrier me disant que je ne serai pas remboursé conformément à l'article 43 de leur charte. Je n'ai donc plus de billets, n'ai été remboursé que

des taxes d'aéroport par la compagnie aérienne, j'ai donc perdu 600 euros alors que j'aurais pu revendre ces billets ayant 6 mois devant moi, la compagnie aérienne a pu remettre en vente ses billets, que puis-je faire ?

Par **jeetendra**, le 10/11/2007 à 11:52

bonjours l'assurance annulation de voyage ne vous couvre que pour un evenement prévu et garanti par le contrat. Les causes d'annulation les plus frequentes concernent le deces, la maladie, l'accident.

Il me semble que la grossesse n'est pas une cause d'annulation surtout si elle se deroule normalement à moins que le cas ne soit envisagé par votre contrat d'assurance.

Avez vous une preuve ecrite de ce que votre assureur vous a dit à propos de la prise en consideration de la grossesse de votre epouse comme evenement ouvrant droit à remboursement partiel de votre billet d'avion.

Car si remboursement il y a, il est toujours partiel à partir de 50 % du montant total du prix du billet, relisé bien votre contrat d'assurance annulation de voyage. tout est indiqué.

Esperant vous avoir aidé, bien cordialement

Par **jblitot_old**, le 10/11/2007 à 12:45

Bonjour,

Merci pour votre intérêt et votre réponse. Tout le problème vient du fait que je n'ai que des conversations téléphoniques et non de traces écrites pour faire valoir ma bonne foi. Ayant contacté une association de consommateurs hier, ces derniers m'ont apporté une réponse similaire à la votre, l'écrit prenant toujours le pas sur l'oral...Mais ma question reste en suspend : Pourquoi aurais-je sciamment lancé une telle procédure si l'on m'avait donné sa véritable issue sachant que j'avais devant moi 6 mois pour trouver une solution? Pour l'anecdote une personne m'a contacté il y a quleques jours suite à une annonce que j'avais fait paraître sur intenet, cette personne étant prête à racheter mes billets à leur prix d'achat...De quoi avoir une certaine amertume surtout quand l'on sait que du fait l'assurance a empocher 60 euros, la compagnie a vendu deux fois les mêmes billets, mon medecin s'est vu gratifier de 21 euros, le moins que l'on puisse dire c'est que je fais marcher le commerce...! Merci encore, bon week-end à vous, cordialement

Par **papa tango charly_old**, le 11/11/2007 à 17:18

prix de la leçon: 600€....

Par **PaulineH**, le **13/06/2017** à **17:37**

Bonjour,

merci de prendre le temps de vous intéresser à mon cas, voici la situation. Nous avons réservé le 15/12 une traversée avec corsica ferries du 19/08 au 02/09 pour 2 adultes 1 enfant de moins de 4 ans et 1 véhicule type citadine ainsi qu'une assurance annulation mondial assistance. J'ai appris le 12/04 être enceinte depuis le 08/02. Le 15/05 après consultation de ma gynécologue nous décidons d'annuler notre séjour car elle me le déconseille fortement et me prévient qu'elle ne me fera pas le document autorisant le voyage comme le demande corsica ferries pour une grossesse de plus de 6 mois au moment du trajet. En effet lors de ma première grossesse j'ai dû à compter du 6ème mois et cela jusqu'à la fin de ma grossesse avoir une surveillance rapproché et être alitée car physiologiquement j'ai des risques élevés d'accouchement prématuré, ma petite fille est née avec 17 jours d'avance en suivant ces conditions strictes (autorisation de la position verticale pour la douche et aller aux toilettes uniquement). Nous présumons donc que nous allons nous retrouver pour cette nouvelle grossesse au pire dans le même cas ou au mieux avec un suivi rapproché et la présence d'une maternité pouvant assurer en cas de problème (pas de maternité niveau 3 en Corse). J'ai donc contacté mondial assistance pour connaître la marche à suivre, un opérateur téléphonique ma gentiment envoyé sur le site internet saisir ma requête sans plus d'explications (en dire le moins possible pour éviter d'aider les gens et donner des informations accidentellement).

Je m'exécute donc, réunis les pièces: avoir de corsica ferries, certificat médicale complété par ma gynécologue... je transfère cela à mondial assistance qui m'informe que le délai de traitement est de 2-3 semaines. Je m'attends donc confiante à patienter un moment avant délibération...

Le lendemain sur ma boîte mail une réponse que je consulte "Nous constatons que les éléments constitutifs de votre dossier ne permettent pas de matérialiser un état pathologique durant la grossesse. Pour cette raison, vous comprendrez que nous ne pouvons envisager la prise en charge de vos frais d'annulation de la prestation achetée" Les bras m'en tombent, il y a un numéro de téléphone sur le document je contacte donc la personne qui m'explique simplement que j'ai beaucoup trop anticipé ma demande que le 15/05 je ne peux présumer de mon état physique au 19/08 et que rien ne garantit que je serai toujours enceinte au mois d'août... heu pardon j'ai bien compris là.

Et voila comment à être trop prudente et dans l'anticipation on se fait avoir.... Mondial assistance pour moi rime avec arnaque et malhonnêteté.

Ils savent très bien que je dois être indemnisée suite à l'annulation de mon voyage que je remplis les critères d'une grossesse à risques mais utilise une entourloupe pour faire l'économie du remboursement.

Avez-vous déjà eu le même problème que nous? Comment trouver une solution pour faire entendre notre requête? Doit-on mettre en danger la santé de notre futur enfant pour ne pas perdre d'argent? personnellement jamais mais franchement la manière est pas belle.

Merci pour votre attention et vos réponses.

Pauline

Par amajuris, le 13/06/2017 à 20:45

bonjour,

comme selon le code civil le contrat fait la loi entre les parties, vous devez vérifier ce que prévoit votre contrat dans votre situation.

salutations